

RÉSUMÉ :

Cet article discute quelques problèmes d'ordre théorique et méthodologique relatifs à la transcription de la parole pathologique dans un cadre clinique. Nous commençons par aborder certaines des contraintes liées à l'activité de transcription, et plus particulièrement celles qui découlent de la complexité du processus perceptif humain. Ensuite nous abordons d'un point de vue plus méthodologique les avantages et les inconvénients des transcriptions phonétique et orthographique, ainsi que les problèmes liés à la validité des transcriptions. Nous proposons dans un deuxième temps une étude de cas appliquée à une production pathologique infantine. Nous terminons par une discussion relative à la manière dont il est possible d'appréhender la transcription dans la pratique orthophonique et d'adapter cette activité à la pratique clinique.

MOTS-CLEFS :

Perception - Orthophonie - Troubles - Évaluation - Transcription.

TRANSCRIRE LE LANGAGE PATHOLOGIQUE DANS LA PRATIQUE ORTHOPHONIQUE

par Laetitia Ménager et Laura Abou Haidar

SUMMARY : Transcription of pathological language by speech therapist

In this contribution we discuss some theoretical and methodological problems related to the transcription of pathological speech in a clinical context. Firstly we present how transcription is directly linked to some of the characteristics of human perceptual process. Then we discuss from a methodological point of view the difference between phonetic and orthographic transcriptions, as well as problems related to transcription validity. Secondly we propose a case study based on the transcription of a language impaired child. Thirdly we shed the light on some points related to transcription by speech therapists, and how it is possible to adapt transcription activity to such a context.

KEY-WORDS :

Perception - Speech and language therapy - Disorders - Evaluation - Transcription.

Laetitia MENAGER,
Orthophoniste, Docteurante,
Equipe " Langage et handicap ",
Université de Tours
3, rue des Tanneurs
37000 Tours
l-menager@infonie.fr,
lmenager@mail.com

Laura ABOU HAIDAR
Maître de conférences,
Equipe " Langage et handicap ",
Université de Tours
3, rue des Tanneurs
37000 Tours
Lauraabouhaidar@aol.com

INTRODUCTION

La transcription de la parole est une activité extrêmement complexe qui consiste à utiliser un code conventionnel afin de noter objectivement mais d'une manière sélective certains aspects d'un corpus oral en fonction de besoins d'analyse préalablement définis. Benveniste et Jeanjean* relèvent le paradoxe lié à cette activité : " garder dans une représentation écrite certaines caractéristiques de " l'oralité ", faire le " rendu " de la chose orale tout en restant dans les habitudes de lectures établies depuis longtemps pour la chose écrite... On se retrouve tiraillé entre deux exigences : la fidélité à la chose parlée et la lisibilité de son rendu par écrit. En effet, lorsque l'on souhaite, que ça soit dans des objectifs d'analyse ou de diagnostic, transcrire des échantillons de parole, on se heurte à un choix de critères qui oriente le choix de la convention de transcription. Dans cette contribution nous proposons dans un premier temps une discussion de certains aspects théoriques et méthodologiques liés à l'activité de transcription, réflexion que nous éclairons, dans un deuxième temps, par le cas d'une jeune enfant présentant des troubles de la parole et du langage* et illustrant clairement un certain nombre de problèmes auxquels un praticien est confronté dès lors qu'il s'agit de transcrire de la parole pathologique. Nous concluons par une réflexion sur la spécificité de la transcription dans le cadre de la pratique orthophonique.

* 1987, p.115

* Ménager, 1996

TRANSCRIPTION ET PERCEPTION

La prise en compte du processus de perception de la parole est essentielle pour l'appréciation de la complexité de l'activité de transcription. Trois phénomènes nous paraissent jouer un rôle déterminant : la " restauration perceptive "**, la " catégorisation phonétique "***, et les " attentes perceptives ""****.

* Warren, 1976

** Ochs, 1979

*** Oller et Eilers, 1975 :

Lhote, 1995

La restauration perceptive

La substitution d'un phonème dans un mot par un son n'appartenant pas à la langue n'est pas perçue par un auditeur non alerté, et ne l'est pas systématiquement par un sujet averti*. Notre système perceptif est capable dans certaines conditions de compenser un manque d'information si l'information présente est suffisante pour l'activation de la représentation phonologique d'un mot dans le lexique. L'auditeur peut donc être victime d'une réelle " illusion perceptive ". Cette interprétation va dans le sens de la modulation des décisions prises par l'auditeur à propos de propriétés phonétiques, par des informations provenant du lexique. Cela revient à dire que le niveau sur lequel le transcrip-teur focalise son attention conditionne la perception. Ce phénomène prend toute son ampleur dans le cadre d'une activité telle que la transcription, au cours de laquelle, en fonction des objectifs de l'analyse, l'orientation perceptive s'en trouve modifiée.

* Warren, 1976

La catégorisation phonétique

On connaît les travaux effectués dans le domaine de la perception pour rendre compte de son aspect catégoriel* : une même entité acoustique peut correspondre chez l'auditeur à deux identités phonologiques différentes en fonction des propriétés du contexte. Dans le cas de la parole pathologique où certains sons ou suites de sons produits par le locuteur manquent de netteté acoustique et peuvent être considérés comme " intermédiaires " ou " flottants ", les pièges liés à la perception catégorielle se posent avec une plus grande acuité. Là encore l'influence du contexte lexical sur la catégorisation phonétique est déterminante. On sait que par un phénomène de " feed-back " l'auditeur peut utiliser des informations lexicales dans le but de modifier une décision perceptive initiale. Ces résultats sont importants à prendre en considération dans la mesure où ils démontrent que ce qui est perçu peut être constamment réactualisé et/ou remis en cause en fonction de la nature et de la pertinence des informations captées en continu.

* Fry, 1966

* Lhote, 1995

Les attentes perceptives

En fonction de la nature des informations dont l'auditeur dispose sur " l'objet " auquel il va être auditivement exposé, il va activer ce que Lhote désigne par " horizon d'attentes perceptives " : il s'agit de cette aptitude que possède un individu à anticiper dans l'écoute du langage oral, à " projeter son écoute " vers l'avant. Cette aptitude peut permettre à l'auditeur de se mettre dans de bonnes dispositions pour être le plus réceptif possible à l'échantillon qu'il va entendre, en fonction entre autres de ses connaissances préalables qui sont autant d'informations stockées qu'il va activer dans le but d'optimiser sa perception. Cette aptitude permet souvent de compenser un manque d'information acoustique à condition que l'information qui reste soit suffisante pour accéder au sens : on sait très bien que l'auditeur n'a pas besoin de tout entendre pour tout percevoir. Ces propriétés sont très utiles pour compenser des difficultés d'écoute surtout lorsqu'il s'agit de parole altérée. Cependant la connaissance préalable par l'auditeur de certains aspects des échantillons à transcrire, et l'activation des attentes perceptives, ne comporte pas que des avantages : en effet, l'auditeur peut percevoir des éléments qui ne sont pas présents dans l'énoncé produit, suite à des attentes trop fortes liées à la connaissance qu'il a des manifestations langagières spécifiques à telle pathologie ; il peut aussi ne pas percevoir des éléments qui ont été effectivement produits, en surévaluant notamment la production orale d'un locuteur. Dans les deux cas, la connaissance préalable de certains aspects liés à l'échantillon perçu peut interférer avec la perception et constituer ainsi un réel biais d'écoute ou de perception, ce qui peut modifier d'une manière sensible la transcription de l'échantillon.

CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

L'orthophoniste " transcrip-teur " dans sa pratique possède théoriquement le choix entre deux types de conventions de transcription : orthographique ou phonétique. Le recours à l'une ou l'autre de ces conventions se fait en connaissance de cause, chacune possédant des avantages et des inconvénients qu'il convient de re-préciser.

La transcription orthographique

Son choix repose essentiellement sur le critère de lisibilité : comme l'affirment Benveniste et Jeanjean* " c'est que nous avons l'habitude de reconnaître les morphèmes – les unités de sens – à travers leur " visage graphique " ; il nous suffit de lire " compt- " pour identifier une unité de sens ; l'orthographe est notre déchiffreur courant des morphèmes ". L'usage de la transcription orthographique se justifie donc par l'argument de la lisibilité et son corollaire, le gain de temps. Il se justifie également, et avant tout, en fonction des besoins de l'analyse (lexicale, morphologique, syntaxique). L'utilisation de l'orthographe présente toutefois un inconvénient majeur : comme toute transcription, elle " implique nécessairement une interprétation des formes analysées " : Il s'agit donc de pallier cette difficulté en tenant compte de tous les cas d'ambiguïté syntaxique qui peuvent se présenter, c'est ce que prévoient les systèmes de transcription " experts " comme celui mis au point par les chercheurs du GARS*. Un autre inconvénient lié à l'utilisation de la transcription orthographique est relatif à la simplification que le transcrip-teur est tenté d'effectuer sur les éléments orthographiés dès lors qu'il s'agit de noter du " français parlé " ; les transformations appliquées à la forme écrite, comme le note Benveniste qui, dans certains cas, va jusqu'à parler de " trucage orthographique ", peuvent être le reflet de préjugés et être perçus comme dévalorisants pour le locuteur. Le choix de la transcription orthographique est donc tout sauf anodin, et va de pair avec une grande vigilance par rapport entre autres à l'usage " social " que l'on fait des modalités de transcription.

La transcription phonétique

Elle s'impose au transcrip-teur selon les besoins de l'analyse : son choix peut sembler motivé par une certaine " fidélité " à la production orale du locuteur. Mais là enco-

* 1987, p.122

* Khomsi, 1979, p.22

* Benveniste et Jeanjean, 1987

re plusieurs facteurs sont à prendre en considération par le transcripteur.

Dans le cas de la parole pathologique, certaines affections engendrent parfois de telles perturbations linguistiques qu'il devient difficile de proposer un correspondant orthographique lisible (une unité de sens) aux formes erronées, omises, etc., et le recours à la transcription phonétique peut être dans ces cas très précieux. Celle-ci se justifie alors non seulement pour une étude phonologique et/ou lexicale, mais également pour une analyse morphosyntaxique des productions d'un locuteur à la parole altérée. En ce qui concerne ce dernier aspect, il est important d'avoir à l'esprit que les mots les plus fréquents de la langue française sont les morphèmes, comme l'ont établi diverses études* : les conséquences, pour la notation de la parole pathologique, de la fréquence d'occurrence des morphèmes libres dans la langue sont importantes : ces mots fonctionnels sont d'autant plus soumis au "compactage" qu'ils sont généralement monosyllabiques, atones et antéposés. De ce fait, ils sont souvent difficilement identifiables. Par conséquent, ils le deviennent encore davantage dans le cas d'un retard de langage, qui se caractérise par des substitutions morphologiques, voire des omissions de phonèmes ou de syllabes à valeur morphémique. Mais ils sont également difficiles à identifier dans le cas d'un retard de parole ou retard phonologique, en raison des erreurs phonologiques que ce retard occasionne : substitutions de phonèmes, inversions, épenthèses/adjonctions de phonèmes, aphèreses (élision du début du mot), apocopes (finales caduques), syncopes (omissions ou élisions internes), etc. Celles-ci peuvent aller jusqu'à l'omission d'une syllabe complète possédant parfois une valeur morphémique. Retard de parole et retard de langage étant fréquemment associés, il devient souvent très délicat de distinguer ce qui doit être attribué au retard phonologique de ce qui caractérise le retard morphosyntaxique. Une notation phonétique peut présenter dans de tels cas un caractère de neutralité et de souplesse assez appréciable pour le transcripteur, dans la mesure où il n'a pas à s'engager d'emblée en donnant des hypothèses morphosyntaxiques hâtives précises (pour ne pas dire abusives/erronées parfois) s'il s'était agi d'utiliser la transcription orthographique.

Mais la transcription phonétique ne va pas sans présenter quelques inconvénients : son manque de lisibilité, particulièrement dans le cas de la parole pathologique (sauf pour des experts) : "si l'on brouille les limites conventionnelles de mots et si en même temps on donne à lire des productions de "français spontané" qui, par elles-mêmes, représentent un grand changement dans les habitudes, on multiplie les difficultés : le lecteur peut perdre de vue les morphèmes à identifier*. La transcription phonétique nécessite, en outre, un temps considérable et ne semble pas adaptée aux corpus importants**. De plus, il s'agit de ne surtout pas se donner l'illusion qu'en utilisant l'alphabet phonétique et ses extensions, la transcription est plus parfaite et plus complète qu'avec un autre système de convention, puisque le transcripteur est amené à être aussi sélectif dans le choix des aspects à transcrire qu'en utilisant n'importe quel autre système ; il est important de ne pas perdre de vue que la transcription phonétique est aussi une interprétation de la chaîne sonore et ne détient pas la palme de l'objectivité. A cet égard, comme nous allons l'évoquer ci-après, les comparaisons de transcriptions inter-juge et intra-juge (quel que soit le système de transcription utilisé d'ailleurs) montrent à quel point la prudence s'impose même lorsque l'on a affaire à des transcripteurs experts : la variabilité des transcriptions est en effet non négligeable*. Enfin il ne faut pas oublier que même la transcription phonétique ne peut pas donner de réponse satisfaisante dans les cas où la production langagière est très fortement perturbée et où il devient impossible d'attribuer un segment phonétique "identifiable" à une séquence sonore.

La validité et la fiabilité des transcriptions

De plus en plus d'études posent le problème de la validité et de la fiabilité des transcriptions, et proposent des modalités d'évaluation " objectives " destinées aux transcripteurs. Si l'on se réfère à Shriberg et Lof*, la validité des transcriptions phonétiques serait liée entre autres à la correspondance entre les données subjectives (perceptuelles)

* Denis, 1992

* Benveniste et Jeanjean, 1987 : p.122

** Santerre, 1977 ; Laro, 1983

* Cucchiari, 1996 ; Bilger et coll., 1997 ; Shriberg et coll., 1984 ; Shriberg et coll. 1991

et objectives (physiologiques ou acoustiques), aux variables qui ont une influence sur la modification des décisions perceptuelles (conditions de présentation des données par exemple), à la concordance entre les données obtenues à partir de la transcription et les distorsions caractéristiques de la pathologie observée. En ce qui concerne la fiabilité des transcriptions, directement liée à la reproductibilité des jugements obtenus chez un transcripateur unique, à des intervalles différents, ou chez plusieurs transcripateurs, il semblerait que la prise en considération d'un certain nombre de variables permette de l'évaluer et de l'apprécier, notamment lorsqu'il s'agit de parole pathologique : Shriberg et Lof * dégagent des paramètres relatifs au sujet (intelligibilité, sévérité de l'atteinte, type d'erreurs effectuées – omissions, substitutions, distorsions –, interprétation clinique de l'affection), à l'activité de transcription (transcripateurs, modalités de consensus appliquées, système de transcription, critères de conformité), au contexte (échantillon – parole spontanée, test d'articulation, etc. –, formes grammaticales, position du mot dans la phrase, environnement phonétique...), et enfin aux unités elles-mêmes (classe – voyelle, consonne –, trait articulatoire, son, diacritique – lorsque c'est la transcription " fine " qui est appliquée, le choix se pose entre plus de 35 symboles), ces variables correspondant à des critères d'évaluation de la fiabilité d'une transcription phonétique. Quelle que soit la procédure de confrontation des transcriptions adoptée, il semblerait que le pourcentage d'accord inter-juge à partir duquel on peut considérer une transcription " fiable " et par conséquent exploitable pour une analyse et une interprétation phonétique et phonologique avoisine les 70% *.

* 1991

* Amorosa et coll., 1985 ; Shriberg et Lof, 1991 ; Cucchiariini, 1996

TRANSCRIRE LA PAROLE PATHOLOGIQUE

Etude de cas

Nous exposons dans ce qui suit la réflexion préalable au travail de transcription effectué à partir des productions d'une jeune enfant de 5 ans lors de la passation des tâches proposées. Nous avons choisi, pour des raisons que nous détaillons par ailleurs* un test de répétition* et une tâche de langage spontané induit soit par un support image**, soit par des questions axées sur un thème précis. L'enfant évaluée était suivie pour retard de langage (affectant la morphosyntaxe sur le plan expressif, le lexique sur les plans expressif et réceptif), pour retard de parole (caractérisé par un certain nombre d'erreurs phonologiques : élisions phonémiques, substitutions, omissions de groupes consonantiques, postérieures de phonèmes, (...)) et troubles d'articulation (sigmatisme occlusif ou remplacement de 4 constrictives/fricatives par des occlusives palatales, tendance à l'assourdissement de la bilabiale orale, et difficulté à prononcer les deux semi-consonnes palatales).

* Ménager, 1996

* Khoms, 1978 ; **1979

Test de répétition et transcription

Le protocole de passation du test de répétition étant présenté avec les phrases cibles, le problème de lisibilité des productions de l'enfant en est alors amoindri mais engendre, de fait, une écoute probablement plus sélective et moins neutre de la part du transcripateur, qui s'attend à entendre (ou ne pas entendre) des sons et des mots en fonction des items cibles. C'est pourquoi il nous a semblé judicieux d'utiliser une transcription phonétique pour atténuer dans la mesure du possible l'influence du contenu sémantique sur le résultat final.

En second lieu, afin de faciliter toutefois l'accès au langage assez déformé de cette enfant (du fait de l'association de troubles phonétiques, phonologiques et morphosyntaxiques), et ayant par ailleurs une certaine habitude de sa parole, il nous a semblé loisible d'opérer une transcription orthographique, la mise en correspondance des deux transcriptions étant supposée faciliter leur lecture :

- Item 18 a. *Les chiens ont mangé leur viande.*
 b. [lekjêimâge—løX+œvjâ].

c. Les chiens i' /mangeaient, ø mangé, manger/ | / le X, leu' X |
 | (I)eu'vian' |.

- Item 17 a. *Les enfants boivent leur lait.*
 b. [ledāfāim+bwaløle].
 c. Les enfants i'm + boi' /le, leu' / lait.

On constate, par exemple, pour cet item, que les conventions orthographiques du GARS et la transcription phonétique ne notent effectivement pas toujours les mêmes segments en termes de correspondance phonétique/phonologique : [dāfā]=> enfants. Compte tenu des troubles linguistiques de cette enfant, il nous a semblé adéquat d'interpréter orthographiquement la répétition de l'enfant.

On notera, par ailleurs, non plus sur le plan de la transcription mais sur le plan de l'analyse linguistique, que l'erreur portant sur le verbe *boire* est ambiguë : en effet, il peut s'agir d'une finale caduque (erreur d'ordre phonologique) mais aussi d'une omission de la flexion verbale (erreur morphosyntaxique).

Nous avons bien conscience que, dans ces deux exemples, la transcription orthographique apparaît assez éloignée de la transcription phonétique. On peut être en effet partagé entre respecter une certaine continuité entre la transcription phonétique et la transcription orthographique et le souci de donner au lecteur une interprétation suffisamment lisible, qui se rapproche donc, autant que faire se peut, de l'écrit conventionnel. Ce souci, qui a finalement prévalu, entraîne une "cassure" ou une discontinuité entre les deux types de notation.

On observera, de même, une discontinuité entre la transcription phonétique qui ne se fait que sur un axe syntagmatique alors que la version orthographique jongle avec cet axe et l'axe paradigmatique, notamment en cas de reprises immédiates selon les conventions du GARS :

- Item 11 a. *Les enfants prennent le car.*
 b. [le+lezāfāiprāløkar].
 c. | les + |
 | les | enfants i' prend le car.

- Item 20 a. *Nous écoutons la pluie qui tombe !*
 b. [ikōœX+kikōbœ:ləpɥikikōb].
 c. | I' tombe X |
 | qui tombe |
 | la p(l)uie qui tombe |.

Cette discontinuité entre notation phonétique et notation orthographique correspond, de nouveau, au double souci de ne pas interpréter les productions orales de l'enfant dans le cadre de la transcription phonétique et, partant, de noter les phonèmes qu'elle produit de façon linéaire, même si elle répète certains segments phonologiques à plusieurs reprises (cf. item 11 : répétition de [le] => les, semble-t-il). Il est donc à noter que les paradigmes orthographiques, notant en l'occurrence une reprise immédiate de segments supposés posséder la même valeur syntaxique, ainsi que la segmentation en mots, impliquent une interprétation sémantique et morphosyntaxique préalable.

Langage spontané et transcription

Il s'agit de nouveau d'exposer les choix (lisibilité/fidélité) qu'implique la transcription en fonction des troubles linguistiques de l'enfant ainsi qu'en fonction de la tâche proposée (langage spontané). Qu'il soit induit par le support imagé des histoires séquentielles ou par le thème central d'un échange conversationnel, nous avons opté pour une transcription orthographique prédominante, pour les raisons suivantes :

1. afin de rendre lisible la transcription à tout lecteur familiarisé ou non avec le langage pathologique des enfants, nous avons tenu à privilégier la transcription orthographique. Il est déjà bien difficile, parfois, pour un orthophoniste (qui plus est débutant),

d'accéder à la parole d'un enfant en retard de langage, chacune étant effectivement un cas particulier, donc une découverte. En outre, comme nous l'avons préalablement mentionné, tout retard de langage peut s'accompagner spécifiquement d'autres troubles linguistiques (retard phonologique ou retard de parole, trouble(s) d'articulation...) qui masquent plus ou moins partiellement le retard de langage.

2. la prédominance de ce type de transcription pour le langage spontané est également motivée par le niveau linguistique étudié : il ne s'agissait pas, dans le cadre de cette étude, de réaliser une étude strictement phonologique mais morphosyntaxique.

3. toutefois, nous avons évoqué antérieurement le problème que pose la transcription orthographique ; le découpage en mots représente déjà une interprétation lexicale et morphosyntaxique, à fortiori en cas d'association de troubles linguistiques (phonologiques et morphosyntaxiques) où les ambiguïtés sont plus nombreuses. C'est pourquoi, afin de pallier, en partie, cet inconvénient, nous avons également opté pour une transcription phonétique partielle, à savoir à chaque fois que des perturbations phonétiques et/ou phonologiques et/ou morphosyntaxiques se présentaient. En outre, ce choix permet à nouveau d'entrevoir plus concrètement les difficultés rencontrées lors de la transcription.

Voici un extrait du corpus de langage spontané induit par des images séquentielles (série d'images provenant du Classylas, montrant un enfant se levant le matin et se préparant pour aller à l'école) :

L : orthophoniste

J : Jessica, l'enfant.

L : Alors Jessica + je vais te montrer, donc, une petite histoire avec des images — et tu vas me raconter ce qui s' passe sur les images.

J : hum + i' [gɔ] là.

L : i' dort ?

J : ouais.

L : ouais.

J : pis après i' [kø(e ?)ɛj] + après i' [brw akōkegøne] + après i' bro' [ke] dents + après + i' met [kekyky] et après i' [k] en va à l'école.

L : hein, hein !

L : qu'est-ce qu'i' mange | au déjeuner |
| au p(e)tit déjeuner |.

J : euh + [gy] lait et [gykokola].

L : du lait et du chocolat + et c'est tout ?

L : regarde c' qu'i' y a sur la table.

J : euh, ah, pis i' prend [kɛlkê].

L : c'est quoi ça ?

J : euh +

L : en forme de lune ?

J : mmh +mmh + euh + euh — euh +

L : un...

J : euh +

L : un croissant ?

J : un [pwakã].

On peut noter que le système de convention mixte utilisé permet de rendre compte des perturbations phonétiques perçues, dans une transcription partiellement lisible et plus facilement accessible par un non expert, et permet une certaine souplesse dans le repérage des unités appartenant à des niveaux différents.

Transcription dans la pratique orthophonique : quelques pistes de réflexion

La transcription dans le cadre de la pratique orthophonique peut avoir des objectifs

très divers : qu'ils concernent le diagnostic, la vérification, le souhait de "fixer" certains aspects de la production pour y revenir ultérieurement, ou l'évolution de la rééducation, il paraît évident qu'un des premiers problèmes auquel l'orthophoniste est confronté est celui du "coût" de cette activité. Transcrire est une activité "lourde" pour ce qui est de l'investissement temporel, et un praticien peut rarement s'offrir le luxe de consacrer du temps à un échantillon de parole. L'absence d'équipement adapté (à savoir transcrip-teur de bonne qualité, casque, pour ne pas parler de systèmes de transcription informatisé) peut également constituer une entrave importante ; les modalités de transcription peuvent aussi être source d'ennuis : une transcription effectuée en temps réel, au cours d'une consultation, sans possibilité d'y revenir pour vérifier certains éléments, est rarement exploitable de manière satisfaisante. La spécificité des entretiens, qui exigent une confidentialité sans faille, empêche bien évidemment le praticien de faire vérifier des échantillons transcrits dans le but de valider sa propre transcription. Par ailleurs, le risque majeur est celui d'une sous-évaluation ou sur-évaluation selon les situations de la production orale du sujet : si le praticien est habitué à la parole très profondément altérée, il peut être amené à surévaluer la production d'un sujet qui présente des altérations nettement moins importantes que celles auxquelles il est habituellement confronté. Par ailleurs, il s'avère nécessaire de rester extrêmement prudent afin de ne pas projeter sur un sujet les altérations théoriquement caractéristiques du handicap dont il est atteint, ce qui peut conduire à des illusions perceptives très préjudiciables dans la mesure où la parole du sujet sera sous-évaluée.

Malgré tous ces problèmes qui paraissent incontournables, une meilleure prise en considération des difficultés liées à l'activité de transcription dans la pratique orthophonique est souhaitable, sinon indispensable, pour rassurer les praticiens et leur permettre d'exploiter leurs transcriptions de manière plus satisfaisante. Cette prise en considération des difficultés de transcription ne constitue-t-elle pas déjà une tentative d'y remédier ? De plus, une réflexion sur la validité et sur la fiabilité des critères retenus par les auteurs* et leur applicabilité à la pratique orthophonique paraît nécessaire : il semblerait que la réponse dépende de l'importance qu'accorde l'orthophoniste à la transcription. Il est certain que transcrire est une activité fort coûteuse, aspect que nous avons évoqué précédemment, et que peu d'orthophonistes peuvent se permettre de respecter, dans leur intégralité, ces critères pour le moins contraignants. D'ailleurs peut-on exiger d'un(e) orthophoniste qu'il remplisse systématiquement les conditions d'une transcription "fiable et valide" au sens de Shriberg et Lof ? N'est-ce pas là le travail du chercheur qui, s'il veut donner un caractère scientifique à ses transcriptions et à toute analyse qui en découlera, se doit de respecter un certain nombre de contraintes méthodologiques ? En d'autres termes, ne pourrait-on pas envisager différents degrés de validité et de fiabilité en matière de transcription, en fonction de paramètres tels que le type de transcrip-teur et sa formation, le contexte, l'objectif, etc. ?

En premier lieu et pour un niveau "basique" de transcription, il est évident que tout transcrip-teur se doit d'optimiser, autant que faire se peut, les conditions de perception de la parole du locuteur. En outre, il paraît judicieux d'insister sur les différents types de transcription de la parole, sur les différentes conventions existantes, en particulier des systèmes tels que CHILDES*, INTSINT**, ou encore celui du GARS (que nous avons partiellement exposé ici) qui s'offrent à l'orthophoniste, sur les intérêts de chacun de ces types de transcription en fonction du but recherché, lors de la formation initiale et continue des professionnels ou futurs. Enfin, il s'agit de s'adapter à son lecteur : un(e) orthophoniste prend souvent soin de ne pas cribler de notations phonétiques un compte rendu de bilan orthophonique adressé à un médecin (à moins de les expliciter systématiquement, ce qui alourdit la rédaction). Le type de transcription adopté dépend donc du lecteur potentiel.

En deuxième lieu, et à un niveau plus élaboré, des améliorations ou réflexions peuvent être suggérées concernant la fiabilité des transcriptions : les orthophonistes travaillant en libéral ou en secteur salarial peuvent-ils (elles) se permettre d'accorder davantage de temps à un enregistrement avec un système d'écoutes multiples quasi-immé-

* Shriberg et Lof, 1991

* Mac Whinney, 2000

** Hurst et Di Cristo, 1998

diates et différées (évaluation intra-juge) ? L'évaluation inter-juge est-elle possible dans tous les cas ou seulement si l'orthophoniste prend en charge des stagiaires en vue de leur formation ou se met en lien avec des chercheurs acceptant de vérifier rapidement ses transcriptions ? Ne pourrait-on concevoir un "comité de transcrip-teurs inter-juge", chargé de cette vérification ? A cet égard, les pratiques observées dans la communauté scientifique internationale et la prise en compte de la dimension "interculturelle" montrent des différences importantes pour ce qui est aussi bien du support économique – financier – alloué à l'activité de transcription, que du regard critique que les chercheurs et professionnels sont prêts à avoir quant à leur propre jugement perceptif et leur propre activité de transcription.

CONCLUSION

Transcrire la parole d'autrui est une activité complexe qui requiert des compétences spécifiques et un contrôle permanent. Si en outre, cette parole est altérée, criblée de perturbations linguistiques caractéristiques de certaines pathologies du langage, l'activité de transcription s'avère encore plus délicate. Pour ce faire, le transcrip-teur doit opérer des choix, partagé entre un souci de fidélité à la parole du locuteur, un souci de lisibilité, et un souci de pertinence au vu des objectifs préalablement fixés. Dans certains cas, il peut être opportun d'opter pour une double transcription : c'est, en l'occurrence, ce que nous avons jugé bon d'effectuer pour donner un aperçu de la parole de l'enfant présenté dans cet article. Ce cas illustre bien toute la difficulté de transcrire du langage pathologique.

Cependant, le garant d'une transcription de qualité ne réside pas uniquement dans une réflexion préalable axée sur les critères de lisibilité et de fidélité. Il convient également de s'interroger sur la perception du transcrip-teur et sur les moyens qui permettent d'évaluer la validité et la fiabilité des transcriptions. Toutefois, il est tout à fait illusoire de croire qu'une transcription puisse être parfaite : toute transcription sous-tend une interprétation dont il convient d'être conscient afin d'en tenir compte au niveau de l'analyse linguistique finale.

L'idéal n'existe probablement pas en matière de transcription de la parole normale comme du langage pathologique ; il n'en demeure pas moins qu'il revient au linguiste et à l'orthophoniste de donner un visage graphique fiable aux productions linguistiques qu'ils cherchent à décrire et à analyser, tout en s'accommodant tant bien que mal des limites de toute transcription.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMOROSA H., VON BENDA U., WAGNER E., KECK A. (1985). Transcribing phonetic detail in the speech of unintelligible children : a comparison of procedures. *British Journal of Disorders of Communication*, 20, 281-287.
- BENVENISTE C.-B., JEANJEAN C. (1987). *Le français parlé. Transcription et édition*. Paris : Didier Erudition.
- BILGER M., BLASCO M., CAPPEAU P., PALLAUD B., SABIO F., SAVELLI M.J. (1997). Transcription de l'oral et interprétation : illustration de quelques difficultés. *Recherches sur le Français Parlé*, 14, 57-85.
- CUCCHIARINI C. (1996). Accessing transcription agreement : methodological aspects. *Clinical Linguistics and Phonetics*, 10/2, 131-155.
- DENIS I. (1992). *Contribution à l'étude de la norme morphosyntaxique en pathologie du langage : l'enfant de 6 à 8 ans*. Mémoire d'orthophonie. Université François Rabelais, Tours.
- FRY D.B. (1966). Mode de perception des sons du langage. In *Phonétique et Phonation*, A. Moles et B. Vallancien (pp. 191-206). Masson.
- HIRST D., DI CRISTO A. (Eds) (1998). *Intonation systems. A survey of twenty languages*. Cambridge : Cambridge University Press.
- KHOMSI A. (1978). Une épreuve de répétition. *Travaux du Laboratoire de Phonétique de Tours*, 4, 104-140.
- KHOMSI A. (1979). Classylas : classement syntaxique du langage spontané chez l'enfant. *Travaux du Laboratoire de Phonétique de Tours*, 5, 1-93.

- LHOE E. (1995). *Enseigner l'oral en interaction. Ecouter, percevoir, comprendre*. Paris : Hachette, Autoformation.
- MAC WHINNEY B. (2000). *The CHILDES project : Tools for analysing talk*, (3è édition). Mahwah, NJ : Lawrence Erlbaum Associates.
- MÉNAGER L. (1996). *Problématique d'une étude de la morphosyntaxe de l'enfant en retard simple de langage*. Mémoire de D.E.A., Université François Rabelais, Tours.
- OCH E. (1979). Transcription as theory. In *Developmental Pragmatics*, Ochs et Schieffelin (Eds) (pp. 43-72). Academic Press.
- OLLER D.K., EILERS R.E. (1975). Phonetic expectation and transcription validity. *Phonetica*, 31, 288-304.
- SHRIEBERG L.D., KWIAKOWSKI J., HOFFMANN K. (1984). A procedure for phonetic transcription by consensus. *Journal of Speech and Hearing Research*, 27, 456-465.
- SHRIEBERG L.D., LOF G.L. (1991). Reliability studies in broad and narrow phonetic transcription. *Clinical Linguistics and Phonetics*, 5/3, 225-279.
- WARREN R. (1976). Auditory illusions and perceptual processes. In *Contemporary issues in experimental phonetics*, N.J. Lass (Ed) (pp. 389-418). New York : Academic Press.